



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Enseignant(e) en Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) École maternelle La Colline Cavaillon	
Rattachement administratif : EMPU La Colline, Cavaillon	Texte de référence : INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DGCS/SD3B/DGESCO/CNSA/2016/192 du 10 juin 2016 relative à la modification du cahier des charges national des unités d'enseignement en maternelle prévues par le 3ème plan autisme (2013-2017)
Quotité : temps complet Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.	Indemnités / remboursement de frais : Versement mensuel de l'indemnité 1994 d'enseignement spécialisé et adapté d'un montant de 1765€/an. Versement mensuel de l'indemnité 408 pour les titulaires du CAPASH/CAPPEI d'un montant de 886,80€/an. Versement de la prime REP+ d'un montant de 426.17€/mois.
Procédure de recrutement : étude des dossiers et entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu	Conditions : Titre exigé : CAPASH/CAPPEI Connaissance du handicap et de l'Ecole inclusive Expérience dans le cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicap
<p>Le professeur des écoles, de préférence spécialisé, est placé sous l'autorité hiérarchique de l'EN ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS et du directeur de l'école. Son service s'organise en 24 heures hebdomadaires d'enseignement devant élèves et 108 heures annuelles consacrées à la formation, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire et de l'établissement médico-social. L'organisation et le fonctionnement des UEMA sont définis dans le cahier des charges national des UEA INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DGCS/SD3B/DGESCO/CNSA/2016/192 du 10 juin 2016 relative à la modification du cahier des charges national des unités d'enseignement en maternelle prévues par le 3ème plan autisme (2013-2017) Les unités d'enseignement maternelles autisme (UEMA) sont des unités scolarisant 7 élèves. Les enfants scolarisés sont ceux de la classe d'âge de l'école maternelle. L'UEMA constitue une modalité de scolarisation d'élèves d'âge de l'école maternelle avec troubles du spectre de l'autisme (TSA). Ces élèves sont orientés vers un établissement ou un service médico-social (ESMS) par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et scolarisés dans l'unité d'enseignement dont il est doté. L'UEMA est implantée en milieu scolaire ordinaire. Sa création vise à offrir une poursuite de scolarité dans le premier degré, en diversifiant les modalités de scolarisation possibles.</p>	

Compétences attendues :

- Savoir travailler en équipe pluridisciplinaire
- Avoir une connaissance du cahier des charges des UEMA, de quelques éléments de prise en charge de l'autisme (recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé)
- Avoir une bonne connaissance des programmes d'enseignement du cycle 1 et garantir le respect de leur mise en œuvre en fonction des besoins et objectifs de travail identifiés en équipe.
- Être capable de coordonner un projet
- Disposer d'un esprit de synthèse, de qualités rédactionnelles et communicationnelles
- Favoriser l'établissement de relations de confiance
- Être Personne Ressource, particulièrement sur l'autisme et la pédagogie inclusive.

Connaissances :

- Connaître l'école inclusive et les dispositifs dédiés.
- Connaître les troubles du spectre autistique
- Savoir répondre aux besoins des élèves avec autisme.
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

Contexte d'exercice :

L'unité d'enseignement maternelle autisme est installée à l'école maternelle La Colline à Cavaillon. Cette école est classée en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+). Les locaux destinés à accueillir cette unité d'enseignement jouxtent le bâtiment principal de l'école.

L'enseignant peut être amené à participer à des réunions de synthèse et de coordination le mercredi matin ou hors temps scolaire et hors de l'école dans laquelle est implantée l'UEMA.

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de votre circonscription pour avis
- à ce.i.en.ash84@ac-aix-marseille.fr - ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr
et ce.adasen1d84@ac-aix-marseille.fr